



Commune des  
Ponts-de-Martel

## Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du jeudi 13 décembre 2012, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Yvan Monard, Président.

**Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre cette séance ordinaire du jeudi 13 décembre 2012 et passe la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, ainsi que de 22 Conseillers généraux.

Absents excusés

Yvan Botteron  
Gaël Maire  
Lise-Marieke Richard

Absent non-excuse

-

**Monsieur le Président Yvan Monard** constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté, sans modification :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2012,
2. Budget de l'exercice 2013,
3. Modification du règlement général de commune nécessaire à la suppression du Conseil d'établissement scolaire ainsi que divers autres ajustements.

### **1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2012**

**Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet ce procès-verbal au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

### **2. Budget de l'exercice 2013**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion concernant le rapport du Conseil communal.

**Monsieur Cédric Schwab** indique que lors de l'établissement de ce budget 2013, le Conseil communal a pris en compte toutes les données en sa possession afin de présenter un budget au plus près de la réalité. La semaine dernière, le Conseil communal a eu des nouvelles informations de l'Etat de Neuchâtel concernant la péréquation financière verticale, qui sera finalement versée dans son intégralité (alors qu'il était prévu de ne verser que la moitié aux communes) et concernant la contribution extraordinaire de solidarité qui est abolie pour l'année 2013 (alors qu'elle figure dans le budget). Si le Conseil communal avait eu ces informations lors de l'élaboration du budget, cela aurait permis de présenter un budget équilibré voire légèrement bénéficiaire.

Ce rapport ne suscitant aucune autre remarque, **Monsieur le Président Yvan Monard** donne la parole à Madame Corinne Maire pour le parcours des différents chapitres.

**0. Administration** : excédent de charges de fr. 368'860.-

**1. Sécurité publique** : excédent de charges de fr. 166'070.-

**Monsieur Didier Barth** apporte des informations supplémentaires par rapport à la gestion des manifestations sportives qui devra être facturée aux organisateurs. Le Conseil communal est actuellement en tractation avec le Service du Domaine public de la Ville de La Chaux-de-Fonds, service créé à La Chaux-de-Fonds pour s'occuper des tâches de police qui ne demandent pas une formation d'agent, mais une formation un petit peu moindre. Le Conseil communal prévoit un contrat avec eux, si le budget est accepté ce soir, afin de bénéficier de leur aide, à des tarifs moins importants que la police. Ce ne sera pas tant bénéfique pour la commune, mais pour les manifestations sportives pour lesquelles la commune facturera des montants moins importants. Il s'agit d'un élément que le Conseil communal ne possédait pas lors de l'établissement du budget 2013.

**2. Enseignement** : excédent de charges de fr. 1'503'400.-

**3. Culture – Loisirs – Sports** : excédent de charges de fr. 174'550.-

**4. Santé** : excédent de charges de fr. 33'400.-

**5. Prévoyance sociale** : excédent de charges de fr. 611'000.-

**6. Trafic** : excédent de charges de fr. 391'250.-

**7. Environnement** : excédent de charges de fr. 45'950.-

**8. Economie publique** : excédent de revenus de fr. 67'700.-

**9. Finances et impôts** : excédent de revenus de fr. 3'186'760.-

**Monsieur Martial Roulet** a eu écho d'un courrier adressé à des communes proches de la notre qui mentionnait la recapitalisation nécessaire de l'Etat de Neuchâtel au niveau de sa caisse de pension, « prévoyance.ne », ce qui représente des montants à six chiffres pour la petite commune à côté de la nôtre. Monsieur Martial Roulet souhaite savoir si le Conseil communal a reçu un courrier dans ce sens-là et si l'Etat de Neuchâtel demande que se soit budgété ou pas.

**Monsieur Cédric Schwab** confirme avoir reçu un courrier concernant cette recapitalisation de la caisse de pension de l'Etat de Neuchâtel. Cette recapitalisation aura lieu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et les communes peuvent créer un fonds de réserve pour les comptes 2012 et 2013, pour autant qu'il y ait un bénéfice dans les comptes. Le Conseil communal n'a rien budgété pour cela. Cette recapitalisation durera pendant cinq ans. Pour notre commune, cela représente d'assez gros montants, mais principalement dans l'enseignement. Monsieur Cédric Schwab tiendra informé le Conseil général lors de prochaines séances ordinaires.

Suite au passage en revue des comptes de fonctionnement, **la récapitulation des comptes de fonctionnement, les comptes par nature, la récapitulation des comptes par nature, les investissements du patrimoine administratif et les investissements du patrimoine financier** sont parcourus sans susciter de remarque.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** donne la parole à Monsieur Vincent Robert, secrétaire de la Commission financière, pour lecture du rapport de ladite commission.

Au nom du Parti Socialiste et Libre, **Madame Nancy Kaenel Rossel** tient à remercier le Conseil communal pour son budget 2013 malgré l'excédent de charges de fr. 40'000.-, qui visiblement sera plus le cas suite à l'assurance du président. Néanmoins, le groupe Socialiste et Libre a relevé quelques points :

Au niveau de la sécurité publique, le Parti Socialiste et Libre voit d'un bon œil le projet de contrat de prestations avec la Police neuchâteloise. En effet, 2014 est une date butoir pour que les corps de police communaux intègrent la police unique. Avoir en 2013 une sorte de contrat de prestations test permettra de se baser sur un concept qui pourra être renouvelé en 2014. Toutefois, le Parti Socialiste et Libre demande au Conseil communal de s'assurer d'un feedback de la part de la Police neuchâteloise sur la base des différentes interventions réalisées dans notre commune et des statistiques éventuelles liées par exemple à la circulation routière ou aux diverses infractions.

Au niveau de l'enseignement, le Parti Socialiste et Libre salue le fait que les charges soient relativement proches des montants inscrits au budget 2012, malgré l'introduction d'HarmoS et de la régionalisation de l'école obligatoire désormais pilotée par La Chaux-de-Fonds.

Concernant les déchets, le groupe Socialiste et Libre constate que la quantité des déchets incinérables diminue mais pas les charges fixes. Cela signifie que les habitants trient bien, mais que les coûts des infrastructures sont incompressibles. Pour 2013, une tournée de ramassage sera supprimée et en même temps une augmentation de la taxe pour les ménages et les entreprises s'avérera nécessaire. La pilule risque d'être amère et c'est pourquoi le Parti Socialiste et Libre demande au Conseil communal de bien réfléchir à la communication auprès de la population, ainsi qu'à la mise en place de mesures accompagnatrices, telle qu'une benne mise à disposition à la déchetterie pour les déchets incinérables durant quelques temps du moins.

Au chapitre « finances et impôts », malgré la volonté du Conseil d'Etat, le groupe Socialiste et Libre espère que le Conseil communal pourra défendre les intérêts des quatre communes bénéficiaires qui sont toutes des communes de petite taille et où le point d'impôt est déjà relativement élevé.

Concernant les investissements, le Parti Socialiste et Libre remercie le Conseil communal pour ses projections à courte et à moyenne échéance. Pour 2013, le groupe Socialiste et Libre espère que l'accent sera mis sur la nouvelle cour d'école ainsi que sur la sécurité des piétons sur la Grande rue.

Au nom du Parti Libéral Radical, **Madame Gaëlle Kammer** remercie la comptable de la commune pour son excellent travail et le président de commune pour les éclaircissements qu'il a pu apporter sur certains points du rapport et sur les comptes de fonctionnement de la commune. D'après ceci, le groupe Libéral Radical va accepter le budget 2013 car il semble cohérent. Le Parti Libéral Radical remercie le Conseil communal pour avoir déjà intégré partiellement les investissements à plus long terme ce qui fait suite au postulat qui avait été déposé lors de la dernière séance du Conseil général. Les montants envisagés concernant le génie civil n'ont pas manqué d'impressionner le groupe Libéral Radical, qui compte sur le Conseil communal pour fixer des priorités claires et éviter des dérapages tels que ceux vécus lors du dernier crédit. Au sujet des investissements et plus particulièrement au trottoir inexistant de la route cantonale, le Parti Libéral Radical soutiendra la proposition d'un contournement des piétons par un chemin reliant la rue du Collège au Petit-Bois. Le groupe Libéral Radical restera cependant très attentif aux dépenses et investissements afin de maintenir le cap pris lors des législatures précédentes. L'argent public doit être géré comme celui d'un ménage privé et le Parti Libéral Radical tient à ce que cela continue d'être le cas. Le groupe Libéral Radical remercie le Conseil communal de rester lui aussi attentif au porte-monnaie de la commune et de mener une gestion stricte de cet argent.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

**Monsieur Cédric Schwab** remercie le Conseil général pour la confiance accordée au Conseil communal qui mettra tout en œuvre pour respecter au plus près ce budget 2013.

### **3. Modification du règlement général de commune nécessaire à la suppression du Conseil d'établissement scolaire ainsi que divers autres ajustements**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** clos la séance à 20h30 en remerciant chacun pour ce début de législature, en souhaitant à chacun de très belles fêtes de fin d'année et au plaisir de retrouver chacun au début de la nouvelle année, avec toujours la même envie de bien faire pour la commune des Ponts-de-Martel.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le président, La secrétaire,

Yvan Monard

Julie Matthey-Prévôt